



CORTES GENERALES

CONFERENCIA DE PRESIDENTES DE ASAMBLEAS  
PARLAMENTARIAS DE EUROPA

MADRID, 30 - 31 MAYO 1980

---

COMMUNIQUÉ FINAL ADOPTÉ

Sur l'invitation des Présidents de la Chambre des Députés et du Sénat de l'Espagne, les Présidents ou les Speakers ou leurs représentants

du Bundestag de la République Fédérale d'Allemagne  
de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe  
de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale  
du Conseil National et du Conseil Fédéral d'Autriche  
du Sénat et de la Chambre des Représentants de la Belgique  
de la Chambre des Représentants de Chypre  
du Folketing du Danemark  
de la Chambre des Députés et du Sénat de l'Espagne  
du Sénat de la France  
de la Chambre des Députés de la Grèce  
de la Dail et du Seanad de l'Irlande  
de la Chambre des Députés et du Sénat d'Italie  
de la Chambre des Députés du Luxembourg  
de la Diète du Liechtenstein  
de la Première et de la Deuxième Chambre des Etats Généraux des Pays-Bas  
du Parlement Européen  
de l'Assemblée du Portugal  
de la Chambre des Communes et de la Chambre des Lords du Royaume-Uni  
du Riksdag de la Suède<sup>\*</sup>  
du Conseil National et du Conseil des Etats de la Suisse

ont tenu leur Conférence périodique à Madrid, les 30 et 31 mai 1980.

---

\* En qualité d'observateur.

Sur la base d'un rapport de M. Landelino Lavilla, Président de la Chambre des Députés de l'Espagne, relatif au développement de la démocratie dans les pays de l'Europe, particulièrement dans ceux de l'Europe du Sud,

1. La Conférence souligne que la démocratie est un système en constant développement.
2. La Conférence constate que le développement de la démocratie en Europe ne cesse pas de contribuer en grande mesure au développement de la démocratie dans le monde.
3. La Conférence constate avec satisfaction qu'en dépit de l'actuelle crise de légitimité de l'Etat et de leurs problèmes économiques et socio-politiques, les Pays du Sud de l'Europe, avec leurs caractéristiques propres, ont pu réaliser, par voies constitutionnelles, leur passage pacifique vers des systèmes de démocraties parlementaires comportant la pleine reconnaissance juridique et politique du pluralisme ainsi que des libertés et des droits fondamentaux.

Sur la base d'un rapport de M. Richard Stücklen, Président du Bundestag allemand, sur la présence des journalistes de la radio et de la télévision pendant les débats parlementaires,

1. Les participants à la Conférence ont tous reconnu l'importance de la liberté dont jouissent les média en ce qui concerne l'information sur les activités parlementaires. Les cas de réunions en commission, et notamment les discussions sur des questions de sécurité n'ont pas été considérées comme des violations au principe fondamental de la liberté d'information, mais comme des délimitations légitimes de l'exercice de cette liberté.
2. Les participants à la Conférence ont exprimé l'opinion qu'à l'égard de l'information sur les travaux parlementaires, les principes de l'objectivité et de l'impartialité doivent être respectés. Ils se sont prononcés en faveur d'une séparation des informations et des commentaires.

Sur la base d'un rapport présenté conjointement par Madame Simone Veil, Président du Parlement Européen et M. Hans de Koster, Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, concernant le Centre européen de Recherche et de Documentation parlementaire,

1. La Conférence a enregistré avec satisfaction les progrès déjà accomplis depuis la création du Centre en septembre 1977, pour resserrer la coopération entre les parlements, notamment dans le domaine de la recherche, de l'informatique et des moyens techniques modernes utilisés par les bibliothèques et les services de documentation.
2. La Conférence a souhaité que l'exécution du programme d'action, tel qu'il est décrit dans le rapport susmentionné, soit poursuivie au bénéfice et avec la coopération de toutes les Assemblées parlementaires. La Conférence a exprimé le voeu que les instances compétentes des Parlements nationaux autorisent leurs services concernés à participer aux divers activités du Centre.

M. Alain Poher, Président du Sénat de la République française, a présenté à la Conférence un rapport sur les enseignements à tirer de la première élection du Parlement Européen au suffrage direct,

1. Les Présidents du Parlement Européen et des Parlements des Etats Membres de la Communauté ont estimé:
  - a) qu'il est encore prématuré de prétendre évaluer les multiples conséquences du nouveau système de désignation des représentants au Parlement Européen;
  - b) qu'il y a eu un effet de sensibilisation de l'opinion publique par le renforcement de la position politique du Parlement Européen à l'égard des autres institutions communautaires;
  - c) que cette élection modifie sensiblement les relations et l'échange d'information entre le Parlement Européen et les Parlements nationaux, notamment en raison de la raréfaction progressive du double mandat;

- d) qu'il est souhaitable d'assurer une information réciproque sur les travaux relatifs aux problèmes d'intérêt commun ainsi qu'une approche cohérente et constructive des questions communautaires;
- e) que les relations interparlementaires européennes ne doivent pas nécessairement faire l'objet d'une procédure uniforme;
- f) que les Parlements nationaux devraient pouvoir bénéficier des connaissances et de l'expérience des représentants de leur pays au Parlement Européen;
- g) que l'échange d'information et une articulation plus étroite des relations entre le Parlement Européen et les Parlements nationaux s'avèrent souhaitables, compte tenu du rôle important que les Parlements nationaux continueront à jouer, en particulier dans le contrôle de la politique européenne de leurs gouvernements.

2. Les Présidents du Parlement Européen et des Parlements des Etats Membres de la Communauté jugent souhaitable que le Parlement Européen prevoie les moyens appropriés pour les relations avec les Parlements nationaux. A cet égard plusieurs propositions ont été avancées et notamment:

- des réunions communes de commissions du Parlement Européen et des Parlements nationaux, y inclus ceux des pays candidats à l'adhésion;
- des auditions de membres de commissions du Parlement Européen par les commissions des Parlements nationaux et réciproquement;
- le maintien de contacts et d'un courant permanent d'échanges d'information et d'assistance mutuelle entre les services des Assemblées.

3. Les Présidents du Parlement Européen et des Parlements des Etats Membres de la Communauté conviennent de tenir informées les instances responsables de leurs Assemblées des suites qui seront données au problème du renforcement des relations interparlementaires européennes. Ce renforcement devrait inclure la coopération entre le Parlement Européen et l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, qui joue un rôle de trait d'union entre l'Europe des Neuf et celle des Vingt et Un.

Les participants ont accepté avec satisfaction l'invitation des Présidents de deux Chambres du Royaume-Uni de tenir la prochaine Conférence à Londres en mai 1982. Les sujets à traiter par cette Conférence seront arrêtés d'un commun accord par les Présidents du Parlement du Royaume-Uni, du Parlement espagnol, du Parlement Européen et de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe.